



CODE DE L'U.F. (3)	33 11 02 011 2 1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	304
--------------------	------------------	----------------------------------	-----

**11. Horaire minimum de l'unité de formation :**

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>Classement du (des) cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Isolation thermique des parois à ossature	CT	J	8
Isolation thermique des parois à ossature : travaux pratiques	PP	C	8
<b>2. <u>Part d'autonomie</u></b>		P	0
		Total des périodes	16

**12. Réserve au Service d'inspection :**

 a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

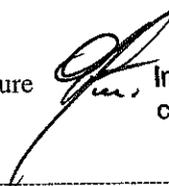
 b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 4.05.12.

Signature



 J. LEONARD  
 Inspecteur chargé de la  
 coordination du service  
 d'inspection.

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

*Formation continuée du personnel des entreprises de la construction : isolation thermique des parois à ossature (convention)*

ANNEXE 1

**FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

**Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

**Finalités particulières**

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant, membre du personnel des entreprises de la construction, d'actualiser ses compétences en vue de la mise en œuvre de l'isolation thermique de parois à ossature (toiture, mur et plancher), conformément aux exigences de la nouvelle réglementation visant à promouvoir la Performance Energétique des Bâtiments (PEB).

***Formation continuée du personnel des entreprises de la construction : isolation thermique des parois à ossature (convention)***

ANNEXE 2

**CAPACITES PREALABLES REQUISES**

**Capacités**

**En français :**

- répondre à des questions orales sollicitant des informations explicites en s'exprimant d'une manière compréhensible :
  - se présenter et donner ses coordonnées ;
  - expliquer sa motivation pour la formation ;
- de lire des consignes simples de sécurité en vigueur dans la vie quotidienne ;

**En mathématiques,**

- maîtriser le système de numération en base 10 ;
- opérer sur les nombres naturels entiers (addition, soustraction, multiplication et division) ;
- reconnaître et différencier les mesures de longueur, d'aire, de volume, de capacité.

**Titre(s) pouvant en tenir lieu**

Certificat d'Etudes de Base (CEB)

*Formation continuée du personnel des entreprises de la construction : isolation thermique des parois à ossature (convention)*

ANNEXE 3

**CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Pour le cours de « Isolation thermique des parois à ossature : travaux pratiques », il est recommandé de ne pas mettre plus de 2 étudiants par poste de travail.

***Formation continuée du personnel des entreprises de la construction : isolation thermique des parois à ossature (convention)***

ANNEXE 4

**PROGRAMME DES COURS**

**Isolation thermique des parois à ossature**

L'étudiant sera capable :

*sur base d'une documentation relative à l'isolation thermique des parois à ossature fournie par le chargé de cours,*

- d'identifier les enjeux de l'isolation des bâtiments sur le plan économique, social et environnemental ;
- de citer, dans la nouvelle réglementation PEB, les notions applicables aux parois à ossature :
  - le but du PEB,
  - la priorité du PEB,
  - les indicateurs de performance (valeurs U, niveau K et niveau E),
  - les nouvelles exigences relatives aux parois du volume protégé ;
- de citer les principes de l'isolation thermique d'un bâtiment :
  - la contribution majeure de l'isolant dans la performance thermique d'une paroi,
  - la performance thermique d'un isolant : valeur lambda,
  - les valeurs lambda et U associées, *au travers d'exemples de parois à ossature*,
  - l'importance de la continuité de l'isolant autour du volume protégé,
  - la qualité de mise en œuvre de la couche isolante ;
- *à partir d'échantillons d'isolants*, et en lien avec les caractéristiques, la classification, les valeurs lambda normalisées et déclarées,
  - de choisir un isolant ;
  - d'identifier les mesures de prévention à prendre lors du stockage et de la pose ;
- de s'initier à différentes techniques d'isolation thermique pour les nouvelles constructions (murs, plancher et toitures) et pour des rénovations et transformations (techniques de post-isolation) ;
- d'expliquer les techniques d'isolation d'une paroi à ossature : toiture, mur et plancher ;
- de s'initier aux nœuds constructifs : raccordement de l'isolant entre différentes parois ;
- d'identifier les points de vigilance sur chantier ;
- *sur base de schémas à compléter*, de mettre en application l'isolation dans les nœuds constructifs, et au terme de cet exercice :
  - de s'autoévaluer ;
  - de procéder à une évaluation mutuelle des travaux ;
  - de citer les critères de qualité de cette mise en œuvre.

***Formation continuée du personnel des entreprises de la construction : isolation thermique des parois à ossature (convention)***

**Isolation thermique des parois à ossature : travaux pratiques**

L'étudiant sera capable :

*au départ de consignes données par le chargé de cours,  
à l'aide du matériel et des matériaux adéquats,  
dans le respect des mesures de sécurité, d'hygiène et d'environnement conformes au Code du Bien Etre du Travail (RGPT),  
en utilisant les moyens de protection individuels et collectifs spécifiques,  
en tenant compte des conditions ergonomiques du travail,  
en tenant compte des règles médicales préconisées et en veillant à informer un supérieur de toute situation dangereuse potentielle,*

- de mettre en œuvre des techniques d'isolation thermique de parois à ossature sur des toitures didactiques ;
- au terme de ce travail pratique :
  - de s'autoévaluer sur base d'une grille de contrôle ;
  - de procéder à une évaluation mutuelle des travaux ;
  - de citer les critères de qualité de cette mise en œuvre ;

***Formation continuée du personnel des entreprises de la construction : isolation thermique des parois à ossature (convention)***

ANNEXE 5

**CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- de réaliser une mise en œuvre de qualité pour l'isolation thermique de parois à ossature ;
- de citer les principes de cette isolation ;
- de choisir un isolant en suivant certains critères ;
- de citer les points de vigilance du chantier.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le respect des règles d'application,
- la qualité de la mise en œuvre.

*Formation continuée du personnel des entreprises de la construction : isolation thermique des parois à ossature (convention)*

ANNEXE 6

**CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant.